



COMMUNE DE AYER AMENAGEMENT LOCAL

Légende

Zones de constructions :

Etendue du plan des zones de construction

Zones de mayens :

Zones agricoles :

Zone agricole de pâtures

Zone agricole d'alpages

Zone agricole protégée A1

Zones de protection :

Zone de protection archéologique

Zone de protection du paysage P1 / P2 / P3 / P4 / P5 / P6 / P7

Zone de protection de la nature N2 / N3 / N4 / N5 / N6 / N7 / N9

Zone de protection des sites bâtis

Sources captées +

Protection : SI, SII, SIII

P - Périmètre de protection

Protection des rives des torrents et rivières

Autres :

Aire forestière

Friches, pierriers, incultes

Zone de camping

Remontées mécaniques existantes ● et futures

Domaine skiable existant

Axes des pistes de ski

Pistes de fond

Chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre

Zone d'extraction de matériaux

Zone de dépôt de matériaux

Zones de dangers :

Coulées de boues morainiques des torrents de Tracuit et du Péterey

Eboulement du Garde de Bordon

Zones des dangers d'avalanches rouges et bleues

Assemblée Primaire
du 13.11.2001



Sources captées +

Sources non captées

Protection : SI, SII, SIII

A - secteur de protection

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 14. aout. 2002

Droit de sceau: Fr. 150.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Plan général d'affectation du sol

Echelle 1: 10 000 1014 / 0004

déc. 97
juin 98
janv. 99

Août 01
09-01

